

Le système de retraite québécois État de situation

Consultations particulières sur le rapport
«Innover pour pérenniser le système de retraite»

Commission des finances publiques

Denys Jean

Président-directeur général

Le 10 juin 2013



Plan de présentation

1. Le système de retraite – description et fonctionnement
2. Le système de retraite - enjeux
3. Les facteurs d'influence à considérer
4. Les initiatives passées et en cours
5. Et l'âge de la retraite ...
6. La conclusion



1. Le système de retraite – description et fonctionnement



1.1 Les composantes du système actuel



3^e étage

- Privé

Régimes collectifs
(d'entreprise public/privé)

- RCR (PD et CD)
- REER
- Autres

Régimes individuels

- REER
- CELI, épargne personnelle

2^e étage

- Public

Régime de rentes du Québec

1^{er} étage

- Public

Programme de la sécurité
de la vieillesse (fédéral)

- Pension de la sécurité de la vieillesse
- Supplément de revenu garanti

% de
remplacement
de revenu :
60 % - 70 %

1.1 Les composantes du système



Remplacement du
revenu de travail

3^e étage

Régimes privés
(d'entreprise public/privé)

- RCR (PD et CD)
- REER
- Autres

Régimes individuels

- REER
- CELI, épargne personnelle

Ex. 1

Ex. 2

Ex. 3

14 %

(5 224 \$)

36 %

(27 287 \$)

41 %

(41 297 \$)

2^e étage

Régime de rentes
du Québec

25 %

(9 500 \$)

16 %

(12 150 \$)

12 %

(12 150 \$)

1^{er} étage

Programme de la sécurité
de la vieillesse (fédéral)

21 %

(8 076 \$)

8 %

(6 553 \$)

7 %

(6 553 \$)

- Pension de la sécurité de la vieillesse
- Supplément de revenu garanti

Avec un objectif de remplacement de revenu à 60 % du revenu avant la retraite

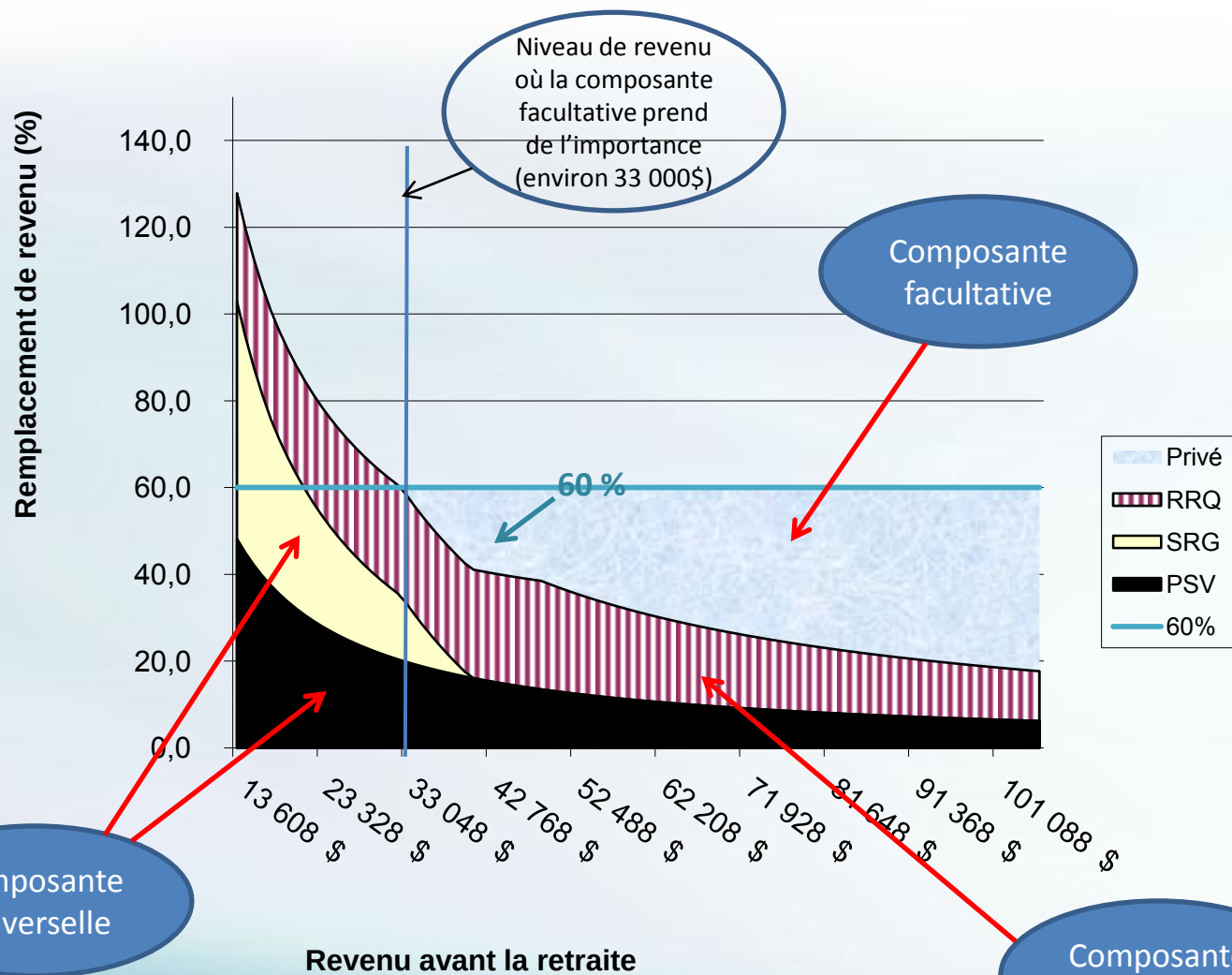
Ex. 1 : basé sur un revenu brut avant la retraite de 38 000 \$ (soit le revenu annuel moyen des particuliers au Québec en 2012) pour une retraite à 65 ans

Ex. 2 : basé sur un revenu brut avant la retraite de 76 650 \$ (soit 150 % du MGA de 2013) pour une retraite à 65 ans

Ex. 3 : basé sur un revenu brut avant la retraite de 100 000 \$ pour une retraite à 65 ans



1.2 L'agencement des composantes



1.3 La performance générale

- Selon l'indice 2012 mondial Mercer Melbourne sur les systèmes de retraite, le Canada (et donc le Québec) est au sixième rang dans une comparaison de 18 pays
 - Critères d'analyse, notamment :
 - Suffisance des revenus de retraite
 - Viabilité du système
 - Intégrité du système
 - Selon les spécialistes, la performance du système de retraite canadien tient notamment à « son approche à plusieurs piliers consistant à offrir une combinaison de rentes de retraite universelles, de rentes fondées sur le revenu, de rentes d'employeurs et de rentes provenant de REER individuels »
 - La performance reflète également la concentration des prestations publiques vers les revenus inférieurs à la moyenne



1.3 La performance générale (suite)

- Selon l'indice Mercer, la position du Canada pourrait s'améliorer en :
 - Augmentant la participation à des régimes d'employeurs en développant un produit attractif pour ceux qui n'ont pas accès à des RCR
 - Augmentant les taux d'épargne des ménages
 - Encourageant les travailleurs plus âgés à retarder leur départ à la retraite, compte tenu du fait que l'espérance de vie continue d'augmenter



2. Le système de retraite – enjeux

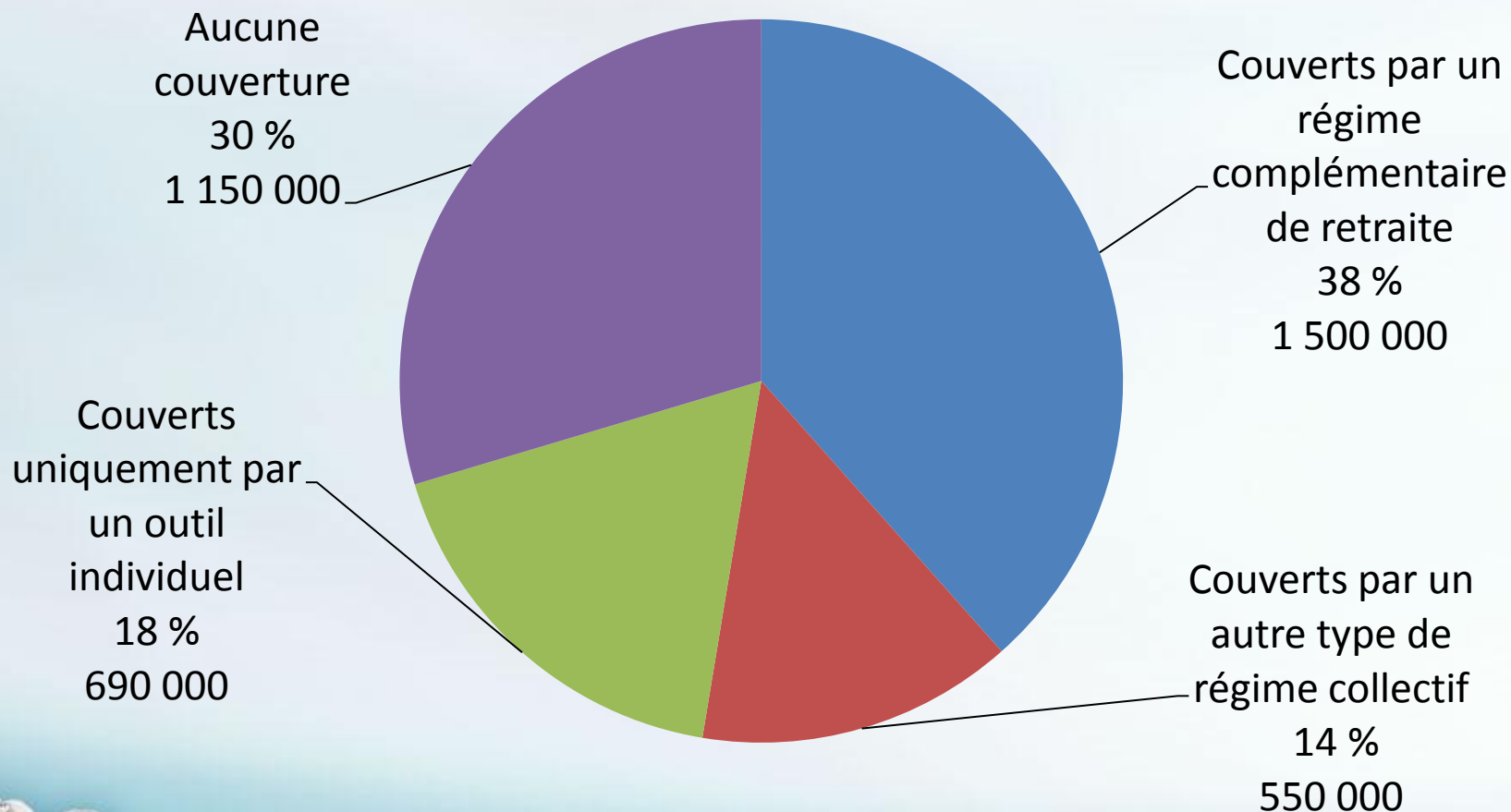
Enjeu 1 : Suffisance de l'épargne à la retraite

Enjeu 2 : La performance des outils publics et privés d'épargne retraite



Enjeu 1 : La suffisance de l'épargne à la retraite

Participation des travailleuses et des travailleurs à des outils individuels et collectifs d'épargne à la retraite



Enjeu 2 : La performance des outils publics et privés d'épargne-retraite

Pension de la sécurité de la vieillesse (PSV) et supplément de revenu garanti (SRG)

- La Pension de la sécurité de la vieillesse est indexée au seul titre de l'inflation sans considérer les augmentations de salaire, lesquelles sont généralement plus élevées que l'inflation
 - Diminution du taux de remplacement de 0,15 % par année pour un travailleur moyen si le taux de croissance des salaires excède l'inflation de 1 %



Enjeu 2 : La performance des outils publics et privés d'épargne-retraite (suite)

Pension de la sécurité de la vieillesse (PSV) et supplément de revenu garanti (SRG) - suite

- Modifications (Budget de mars 2012) de l'âge d'admissibilité aux prestations entre 2023 à 2029 :
 - L'âge d'admissibilité à la PSV et au SRG passera de 65 à 67 ans
 - L'âge d'admissibilité à l'allocation au conjoint et à l'allocation au survivant passera de 60 à 62 ans
 - Augmentation graduelle de trois mois par année
 - Impact sur l'aide sociale au Québec
 - Impact sur la rente d'invalidité et la rente de conjoint survivant du RRQ



Enjeu 2 : La performance des outils publics et privés d'épargne-retraite (suite)

Le Régime de rentes du Québec – Rappel (projet de loi 10 de 2011)

Taux de cotisation

- Hausse graduelle de 9,9 % en 2011 à 10,8 % en 2017
- Mécanisme d'ajustement automatique (hausse de 0,1 % par année du taux de cotisation si celui-ci est inférieur d'au moins 0,1 % au taux d'équilibre)

Facteurs d'ajustement selon l'âge de la retraite

- Facteur d'ajustement pour retraite avant 65 ans – réduction de la rente
 - Passe de 6,0 % par année à un facteur variable en fonction du niveau de rente (maximum à 7,2 %)
 - Période de mise en place entre 2014 et 2016
- Facteur d'ajustement pour retraite après 65 ans – augmentation de la rente
 - Passe de 6 % par année à 8,4 % par année en 2013



Enjeu 2 : La performance des outils publics et privés d'épargne-retraite (suite)

Le Régime de rentes du Québec

Évolution économique

Le financement à long terme du Régime reste sensible à l'évolution des facteurs économiques notamment les salaires et les taux de rendement

- Analyse actuarielle au 31 décembre 2012 en préparation; permettra de confirmer le taux de cotisation d'équilibre (au-delà de 2018)

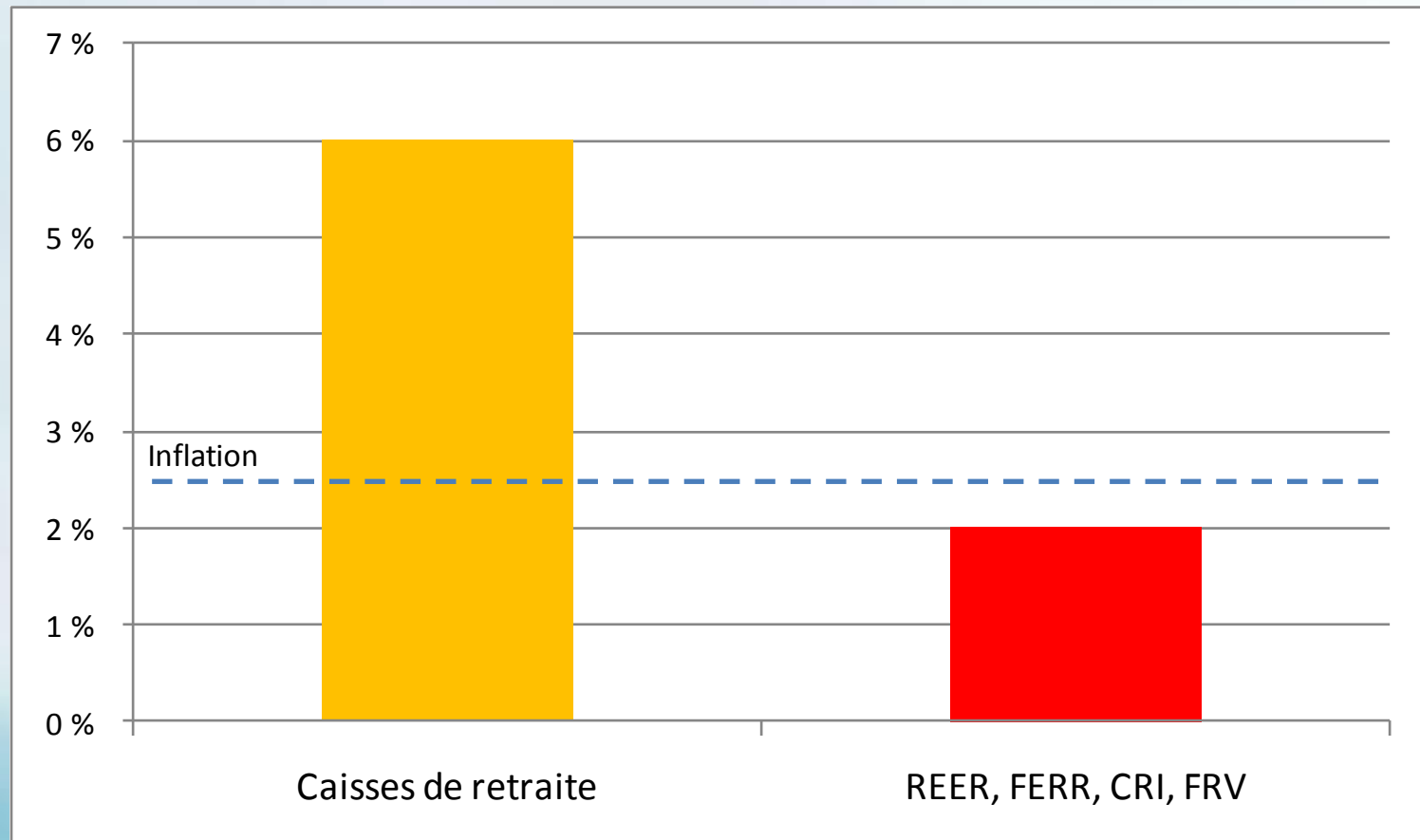
Impact de la décision fédérale sur l'âge de la retraite

- L'âge d'admissibilité à la PSV/SRG sera déplacé de 65 à 67 ans entre 2023 et 2029. La couverture par le RRQ entre 65 et 67 ans doit être analysée.



Enjeu 2 : La performance des outils publics et privés d'épargne-retraite (suite)

La performance des outils individuels - Rendements (1999-2005)



Enjeu 2 : La performance des outils publics et privés d'épargne-retraite (suite)

Les cotisations aux REER

- Les outils individuels d'épargne à la retraite n'offrent pas des rendements suffisants
- Les taux de cotisation de ceux qui ne participent qu'à un REER ne sont adéquats que dans environ 40 % à 50 % des cas
- Une bonne part des travailleurs gagnant entre 20 000 \$ et 40 000 \$ par année n'épargnent pas pour la retraite
- Parmi ceux qui épargnent, gagnant entre 20 000 \$ et 40 000 \$, une bonne part ne le font pas régulièrement

Enjeu 2 : La performance des outils publics et privés d'épargne-retraite (suite)

Les outils collectifs d'épargne à la retraite

Les régimes complémentaires de retraite / Deux grandes familles

- Régimes à prestations déterminées
 - La rente est promise dès le départ (ex : acquisition de 2 % du salaire par année de travail)
 - La cotisation est fixée en fonction de la rente promise
 - L'employeur et l'employé cotisent
 - Le risque est supporté par l'employeur
- Régimes à cotisation déterminée
 - La rente est fonction des sommes accumulées au fil des ans
 - La cotisation est convenue entre l'employeur et l'employé
 - L'employeur et l'employé cotisent
 - Le risque est supporté par le participant

Enjeu 2 : La performance des outils publics et privés d'épargne-retraite (suite)

Les outils collectifs d'épargne à la retraite

La participation aux régimes complémentaires de retraite / Portrait

Régimes et participants actifs au Québec selon le type de régime de retraite – 2009	<u>RÉGIMES</u>		<u>PARTICIPANTS ACTIFS AU QUÉBEC</u>	
	Nombre	%	Nombre	%
Régimes à cotisation déterminée	1 235	43,3	168 930	11,2
Régimes à prestations déterminées	1 238	43,4	1 011 055	67,1
Régimes à cotisation et prestations déterminées	97	3,4	253 891	16,9
Régimes mixtes et autres	283	9,9	72 483	4,8
TOTAL (en nombre)	2 853	100,0	1 506 359	100,0



Enjeu 2 : La performance des outils publics et privés d'épargne-retraite (suite)

La situation financière des RCR à prestations déterminées (projection)

Régimes surveillés par RRQ Degré projeté au 31/12/2012	Solvabilité		
	% régimes	% participants et bénéficiaires	% passif
Moins de 60 %	8 %	3 %	5 %
De 60 % à moins de 70 %	29 %	66 %	45 %
De 70 % à moins de 80 %	38 %	18 %	35 %
De 80 % à moins de 90 %	16 %	8 %	12 %
De 90 % à moins de 100 %	5 %	3 %	2 %
100 % et plus	4 %	2 %	1 %
Total (en nombre)	717	1 242 767	151 G \$

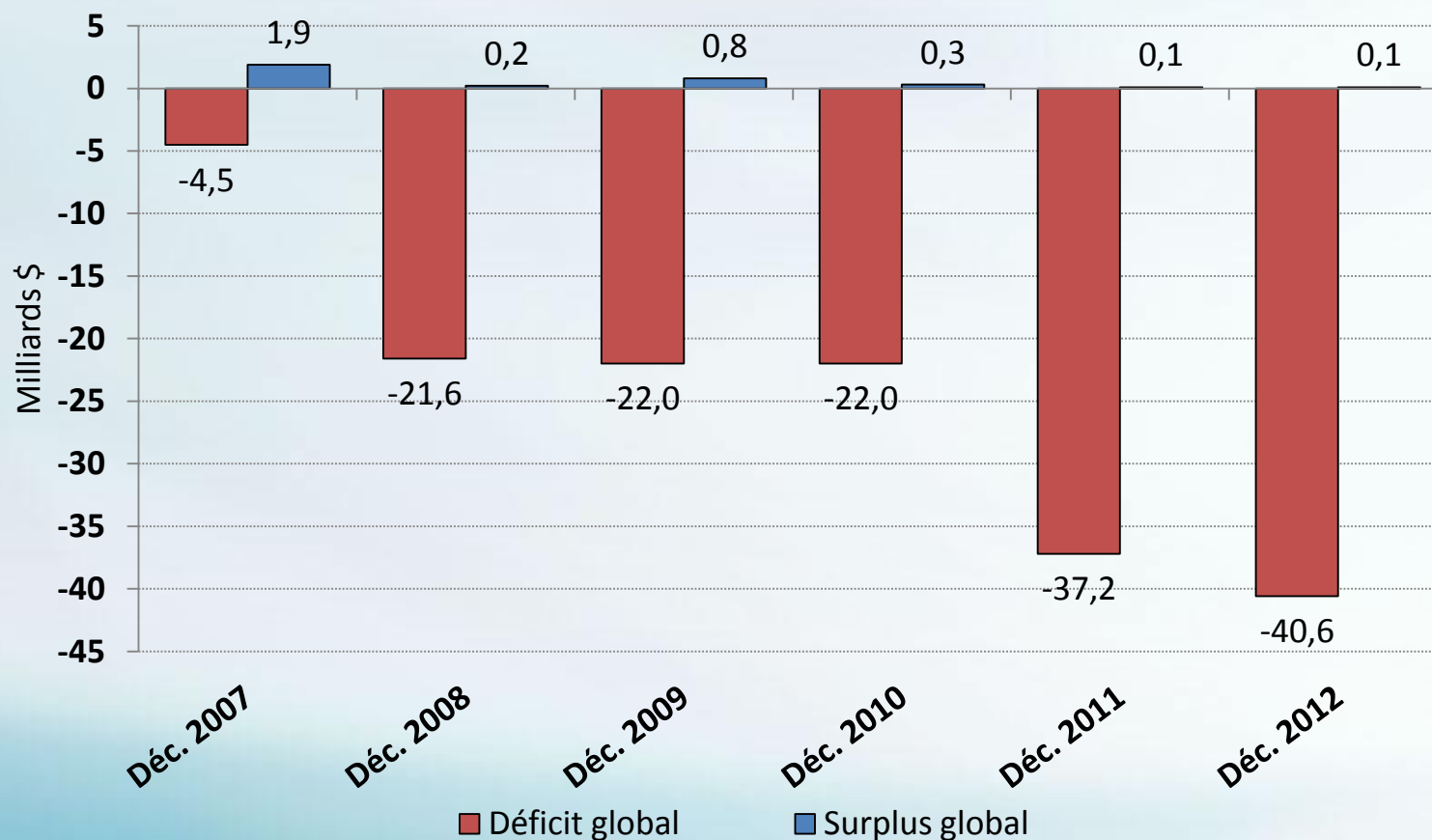
85 %



Enjeu 2 : La performance des outils publics et privés d'épargne-retraite (suite)

La situation financière des RCR à prestations déterminées

Surplus / déficits de l'ensemble des régimes – Projections au 31/12/2012



Les enjeux : conclusion

- Un revenu de retraite insuffisant pour beaucoup de travailleurs et de travailleuses (30 % à 40 %)
 - Accentué par un retrait hâtif du marché du travail
- PSV / SRG : contribution en diminution régulière
- RRQ : sensible aux facteurs économiques
- Faible performance et faible utilisation des outils d'épargne individuelle
- Des régimes de retraite d'entreprises privées et publiques comportant des défis importants de financement, particulièrement pour les régimes à prestations déterminées



Les enjeux : conclusion (suite)

Des RCR à prestations déterminées moins nombreux

- Le nombre de régimes à prestations déterminées sous la surveillance de la Régie ne cessent de diminuer, de 1 160 en 2000 à 779 en 2011. De plus, le nombre de régimes contenant un volet à cotisation déterminée est passé de 74 en 2000 à 188 en 2011



3. Les facteurs d'influence à considérer



3. Les facteurs d'influence à considérer

- La démographie
 - Vieillissement de la population (inéluatable)
 - Le Québec derrière le Japon pour la rapidité de ce vieillissement
 - Espérance de vie
 - Elle augmente de 1 mois par année
 - Aujourd'hui à 82 ans
 - En 1950, elle se situait à 67 ans
 - Conséquences
 - Plus de personnes de 60 ans et plus et pour plus longtemps
 - RRQ : nombre de cotisants par bénéficiaires à la retraite
 - 1995 : 4,1
 - 2013 : 2,6
 - 2030 : 1,6



3. Les facteurs d'influence à considérer (suite)

- Situation économique et financière
 - Performance des marchés et taux d'intérêt
 - Perspective de croissance économique
 - Compétitivité des entreprises
 - Exigences comptables
- Gestion des risques
- Problématique de main-d'œuvre
- Effets intergénérationnels



4. Les initiatives passées et en cours



4. Les initiatives passées

- Depuis 2005, le gouvernement du Québec a été amené à mettre en place des mesures d'allègements concernant le financement des régimes privés de retraite
- À plusieurs reprises des projets de loi et de règlements ont dû être adoptés
- La mesure la plus connue est celle de la prolongation de la période d'amortissement des déficits en solvabilité de ces régimes : Loi RCR 5 ans; allègement 10 ans; 15 ans par mesure réglementaire particulière



4.1 Les initiatives en cours au Canada

Deux approches, deux initiatives :

- Obligatoire et public
 - Discussions fédérale, provinciales et territoriales amorcées en 2010 sur l'augmentation de la couverture de la partie publique du système (2^e étage)
 - RRQ au Québec, RPC dans le reste du Canada
- Volontaire
 - Entente en 2010 au niveau fédéral, provincial et territorial sur un régime volontaire d'épargne-retraite
 - Régime de pension agréé collectif (RPAC) au fédéral pour entreprises sous autorité fédérale
 - Les provinces doivent adopter leur propre législation



4.2 Les initiatives en cours au Québec

Trois initiatives :

- Mise en place des RVER au Québec
 - Projet de loi déposé le 8 mai dernier
- Travaux visant la mise sur pied d'un régime de retraite à prestations cibles
- Rapport du comité d'experts sur l'avenir du système de retraite



5. Et l'âge de la retraite...



5. Et l'âge de la retraite ...

- L'âge normal de la retraite au Québec est de 65 ans
- La décision fédérale de porter à 67 ans en 2029 l'âge légal de la retraite pour l'admissibilité au régime de pension de vieillesse ouvre la question de l'opportunité pour le Québec d'agir sur l'âge normal de la retraite



5. Et l'âge de la retraite ...

Pays	Âge normal de la retraite	Âge normal ciblé au terme de la réforme	Âge effectif de retrait du marché du travail
Québec	65 ans	s. o.	Hommes : 62,2 Femmes : 61,7
Canada (sans le Québec)	65 ans	67 ans (2029)	Hommes : 64,9 Femmes : 63,2
Allemagne	65 ans	67 ans (2029)	Hommes : 61,8 Femmes : 60,5
États-Unis	66 ans (2009)	67 ans (2027)	Hommes : 65,5 Femmes : 64,8
France	65 ans (60 ans avec 40,5 années de cotisation)	67 ans (2022)	Hommes : 59,1 Femmes : 59,7
Japon	60 ans (jusqu'en 2006)	<i>Pour la National Pension :</i> Hommes : 65 ans en 2013 Femmes : 65 ans en 2018	Hommes : 69,7 Femmes : 67,3
Royaume-Uni	Hommes : 65 ans Femmes : 60 ans	66 ans en 2020 et 68 ans en 2046	Hommes : 64,3 Femmes : 62,1
Suède	65 ans	s. o.	Hommes : 66,0 Femmes : 63,6



6. La conclusion



6. La conclusion

- La gestion de la retraite est maintenant perçue comme un enjeu de société
- Des solutions proposées
- Des orientations à adopter
- Nécessaire de bien comprendre les causes de la problématique actuelle et de dégager les grands enjeux de société
- Les discussions débutent ...



Annexes

Renseignements supplémentaires



Remplacement de revenus de l'ensemble du système de retraite

- Historiquement, un objectif de remplacement global de 70 % était utilisé
- Toutefois, plusieurs travaux récents questionnent ce taux. Le rapport D'Amours établit le niveau requis entre 50 % et 70 %, mais utilise 60 %
- D'autres études établissent ce dernier taux comme une limite supérieure :
 - Selon les actuaires Morneau et Vettese, le taux de remplacement permettant de maintenir le niveau de dépenses d'avant la retraite est, pour la majorité, entre 40 % et 60 %
 - À partir d'études récentes, Baker et Milligan (2009) montrent que, en règle générale, un taux de remplacement de 60 % du revenu avant impôt suffit à maintenir les dépenses
 - L'**OCDE** (Whitehouse [2009]) utilise un taux de remplacement de **60 %** pour les particuliers à revenu moyen sur la base du revenu avant impôt, mais de **50 %** pour ceux dont le revenu est deux fois plus élevé que la moyenne



Indice mondial Mercer Melbourne

- L'indice, qui en est à sa quatrième année, est passé de 11 à 18 pays et couvre désormais plus de la moitié de la population mondiale. Il étudie objectivement tant les composantes du financement public que celles du financement privé de chaque système de régimes de retraite ainsi que l'épargne et les actifs personnels extérieurs au système de régimes de retraite. Il est produit par Mercer et l'Australian Centre for Financial Studies et financé par le gouvernement de Victoria en Australie. Il est déterminé en fonction de plus de 40 indicateurs regroupés sous trois sous-indices : la suffisance, la viabilité et l'intégrité
- **Suffisance**
Le principal objectif de tout système de régimes de retraite est de fournir un revenu de retraite suffisant. Ainsi, ce sous-indice prend en compte le niveau de base du revenu versé, le taux de remplacement net pour ceux qui touchent un revenu médian ainsi que plusieurs autres enjeux liés à la structure des régimes



Indice mondial Mercer Melbourne (suite)

- **Viabilité**

Ce sous-indice reconnaît que la viabilité à long terme du système de régimes de retraite actuel est une source de préoccupation dans bien des pays, surtout si on prend en compte le vieillissement de la population, l'augmentation du ratio des retraités par rapport aux travailleurs actifs et, dans certains pays, l'augmentation de la dette publique.

- **Intégrité**

Il est essentiel qu'une nation ait confiance dans la capacité des régimes de retraite du secteur privé à verser les prestations prévues, et ce, même dans un avenir lointain. Voilà pourquoi ce sous-indice examine le rôle de la réglementation et de la gouvernance, la protection offerte aux participants et la communication aux participants. Nous tenons compte des exigences prescrites dans les lois pertinentes. Cette année, nous avons ajouté une mesure fondée sur les World Bank's Worldwide Governance Indicators.



Indice mondiale Mercer Melbourne (suite)

- Selon l'indice 2012 mondial Mercer Melbourne sur les systèmes de régimes de retraite, le Canada est au sixième rang dans une comparaison mondiale des systèmes de régimes de retraite, mais une importante réforme reste à faire pour aider les Canadiens à accumuler une épargne-retraite suffisante et pour soutenir financièrement une population vieillissante.

Pays	Rang			Valeur globale de l'indice 2012
	2012	2011	2010	
Danemark	1	-	-	82,9
Pays-Bas	2	1	1	78,9
Australie	3	2	4	75,7
Suède	4	4	3	73,4
Suisse	5	3	2	73,3
Canada	6	5	5	69,2
Royaume-Uni	7	6	6	64,8
Chili	8	7	7	63,3
États-Unis	9	10	10	59,0
Pologne	10	8	-	58,2
Brésil	11	9	8	56,7
Allemagne	12	13	12	55,3
Singapour	13	11	9	54,8
France	14	12	11	54,7
Chine	15	16	14	45,4
Japon	17	14	13	44,4
Corée du Sud	16	-	-	44,7
Moyenne				61,0



Solvabilité et capitalisation

- L'évaluation actuarielle en solvabilité suppose la terminaison du régime à une date donnée.
 - La valeur de l'actif correspond à la valeur marchande.
 - La valeur des engagements (passif) correspond à la valeur des prestations auxquelles ont droit les participants à la date de l'évaluation en présumant qu'ils cessent leur emploi à cette date. Cette valeur des prestations est établie sur des hypothèses actuarielles prescrites par l'Institut canadien des actuaires (ICA).
- L'évaluation actuarielle en capitalisation suppose le maintien du régime.
 - la valeur de l'actif est celle déterminée selon la méthode choisie par l'actuaire. Cela peut être la valeur marchande ou une valeur ajustée établie en utilisant une méthode de lissage.
 - La valeur des engagements (passif) correspond à la valeur des prestations auxquelles auraient droit les participants à la retraite. Ces hypothèses actuarielles encadrant ce type d'évaluation ne sont pas prescrites, mais plutôt basées sur le jugement de l'actuaire qui doit agir dans le respect de ses normes professionnelles.



L'état de situation des RCR

La participation aux régimes en 2009

Régimes et participants actifs au Québec selon le type d'employeur 2009	RÉGIMES		PARTICIPANTS ACTIFS ¹ AU QUÉBEC	
Type d'employeur	Nombre	%	Nombre	%
Municipalités et organismes para municipaux	248	8,7	71 373	4,7
Organismes du gouvernement fédéral	13	0,5	105 238	7,0
Organismes des gouvernements provinciaux ²	45	1,6	671 420	44,6
Autres organismes gouvernementaux ³	18	0,6	5 669	0,4
Sous-total organismes publics	324	11,4	853 700	56,7
Employeurs privés				
➤ RCR assujettis Loi RCR				
○ Surveillés par RRQ	885	31,0	452 544	30,0
○ Surveillés par une autre entité	1403	49,2	120 062	8,0
➤ RCR assujettis Loi fédérale	241	8,4	80 053	5,3
Sous-total employeurs privés	2 529	88,6	652 659	43,3
TOTAL	2 853	100,0	1 506 359	100,0

Régimes et participants actifs au Québec selon la formation de la rente de retraite - 2009	RÉGIMES		PARTICIPANTS ACTIFS AU QUÉBEC	
Formation de la rente de retraite	Nombre	%	Nombre	%
Régimes à cotisation déterminée	1 235	43,3	168 930	11,2
Régimes à prestations déterminées	1 238	43,4	1 011 055	67,1
Régimes à cotisation et prestations déterminées	97	3,4	253 891	16,9
Régimes mixtes et autres	283	9,9	72 483	4,8
TOTAL	2 853	100,0	1 506 359	100,0

NOTES

1. Les participants actifs visés dans ces tableaux ne se limitent pas à ceux des régimes surveillés par la RRQ.
2. Comprend les régimes du gouvernement du Québec (RREGOP, RRPE, ...) des universités et des sociétés d'État.
3. Comprend les régimes d'organismes des peuples autochtones et de gouvernements étrangers.



La maturité des RCR à prestations déterminées

Régimes par secteurs – Projections au 11-12-31 base capitalisation

MESURES DE LA MATURITÉ DES RCR	Régimes surveillés par RRQ				
	Ensemble des régimes surveillés par RRQ	Privé	Municipal	Universitaire	Sociétés d'État
Ratio global des engagements des participants non-actifs et des bénéficiaires en % des engagements totaux	49 %	48 %	55 %	42 %	50 %

NOTES

1. Le régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec est inclus dans le secteur universitaire, parce qu'il est assujéti aux mêmes règles de financement.
2. Les sociétés d'État considérées sont : Hydro-Québec, Société générale de financement du Québec, Soquem inc., Commission de la construction du Québec (pour les régimes qui visent les propres employés de la CCQ), Société de protection des forêts contre le feu, SITQ inc., Société de protection des forêts contre les insectes et maladies, Héma-Québec, et Société des casinos du Québec inc.
3. La projection de la situation financière des régimes surveillés par la RRQ exclut les régimes en voie de terminaison, en voie de fusion avec un autre régime, en voie de transfert à une autre autorité de surveillance et les régimes pour lesquels une évaluation actuarielle postérieure au 30 décembre 2008 n'est pas disponible.



La situation financière des RCR

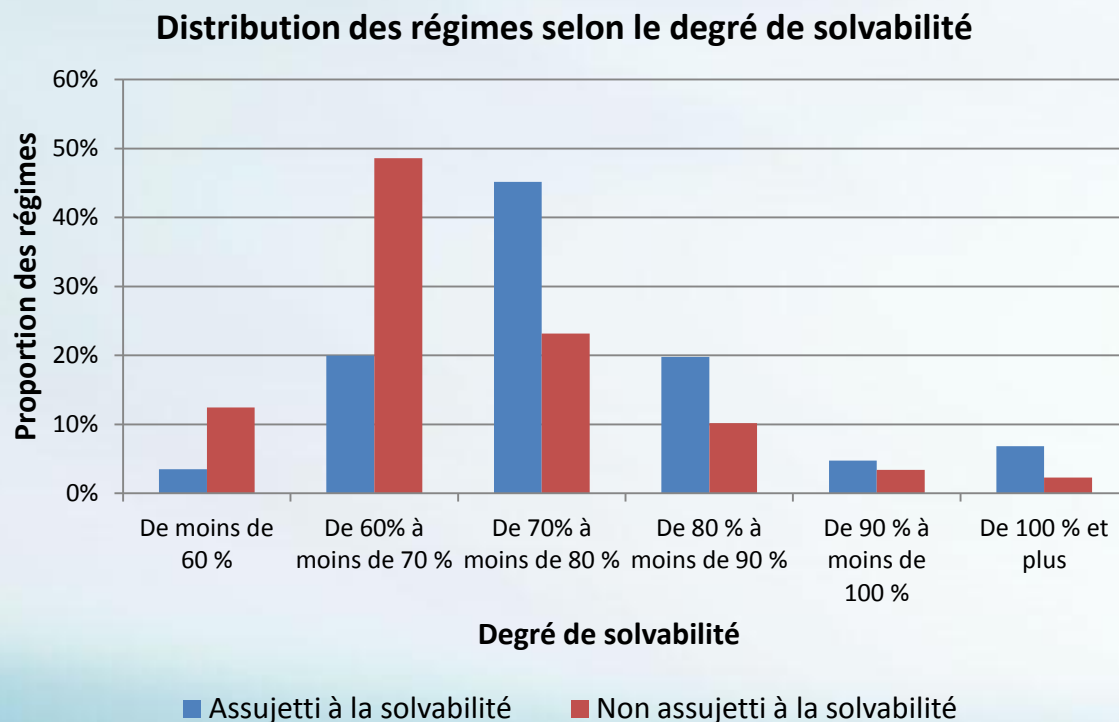
- Comparaison entre la projection au 31 décembre 2002 et celle au 31 décembre 2011

	Projection au 31 décembre 2002			Projection au 31 décembre 2011		
Degré de solvabilité	Régimes	Participants et bénéficiaires	Passif solvabilité (000 000 \$)	Régimes	Participants et bénéficiaires	Passif solvabilité
Moins de 60 %	1 %	0 %	0 %	6 %	3 %	4 %
De 60 % à moins de 70 %	4 %	4 %	2 %	27 %	65 %	46 %
De 70 % à moins de 80 %	18 %	14 %	11 %	40 %	20 %	37 %
De 80 % à moins de 90 %	28 %	28 %	24 %	18 %	8 %	11 %
De 90 % à moins de 100 %	18 %	21 %	18 %	4 %	3 %	1 %
100 % et plus	32 %	33 %	44 %	6 %	2 %	1 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %



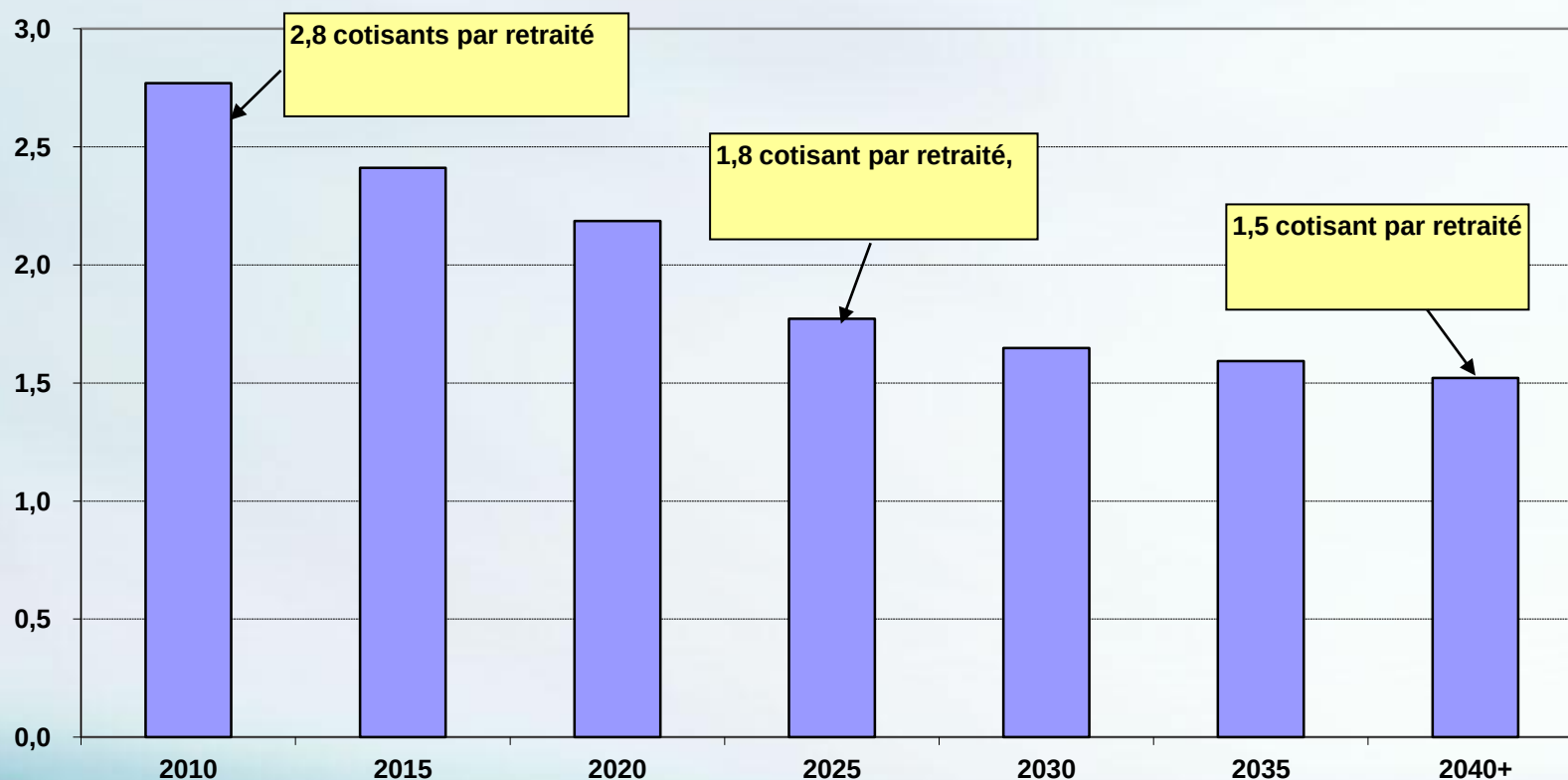
La situation financière des RCR

- Le degré de solvabilité médian
 - Régimes assujettis aux règles de solvabilité: 75 %
 - Régimes non assujettis aux règles de solvabilité: 68 %



La trame de fond : le vieillissement de la population

Situation du RRQ : ratio cotisants / retraités



Le rapport souhaité entre la période de retraite et la période de vie active

Les constats :

1. L'amélioration de l'espérance de vie à 65 ans : Homme + 65 %
Femme + 55 %

Évolution de l'espérance de vie à 65 ans au Québec (années)			
	1966	2006	2060
Hommes	13,2	17,8	21,8
Femmes	15,9	21,1	24,2

2. Le ratio de passivité :
soit le rapport entre la période anticipée de retraite et la période de vie active
en 1970 : 38 % en 2005 : 51 %
3. Depuis 1966, la retraite a tout absorbé
4. Les âges de retraite à l'étranger : des réformes à la hausse



Lois et règlements adoptés depuis 1990 en lien avec la loi RCR



État des faillites, restructuration et réduction de droits

- Depuis 2001, 22 employeurs (39 régimes) ont fait faillite ou ont terminé leurs régimes sous la Loi sur les arrangements avec les créanciers (LACC).
- Ces terminaisons ont entraîné des réductions de droits pour près de 12 500 participants (12 331). Les réductions vont de 2,1 % à 60 %. 31 régimes ont une réduction supérieure à 20 %.
- Malgré une conjoncture économique défavorable, les réductions de droits ont touché moins de 1 % des participants à des régimes surveillés par la Régie.



Les initiatives en cours au Québec

Caractéristiques du RVER

- Les employeurs comptant cinq employés et plus et n'offrant pas de régime de retraite collectif doivent l'offrir (seule obligation de l'employeur)
 - Vise particulièrement les PME
- L'employé est inscrit automatiquement, mais peut se retirer (opting-out)
- L'employeur aurait 2 ans pour offrir un RVER après l'entrée en vigueur de la loi
- Administré par des institutions financières autorisées par l'AMF
- Un nouvel outil d'épargne pour la retraite et des rendements plus élevés
 - Cotisations de l'employeur immobilisées
 - Cotisations de l'employé non immobilisées
 - Taux de cotisation par défaut si l'employé ne fait pas de choix
 - Exemple : 2 % de 2014 à 2016, 3 % en 2017 et 4 % à compter de 2018
 - L'employé peut fixer sa cotisation à zéro
 - Option de placement par défaut et un maximum de cinq autres choix offerts par l'administrateur



Comité technique sur le régime à prestations cibles

- Composition
- Outre la Régie, les organisations qui l'accompagnent à ce comité sont les suivantes :
 - Confédération des syndicats nationaux (CSN)
 - Conseil du patronat du Québec (CPQ)
 - Fédération de l'Âge d'Or du Québec (FADOQ)
 - Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)
 - Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ)
- Mandat
- Définir les paramètres du régime de retraite à prestations cibles (RRPC). Plus spécifiquement, le comité technique avise la Régie sur les règles du RRPC concernant :
 - Son design
 - Son financement
 - Son administration et sa gouvernance



Le régime de retraite à prestations cibles

Se caractérise par :

- La cotisation de l'employeur est fixe. Par exemple, elle peut avoir été négociée à même une convention collective
- Les déficits, et donc les risques, sont à la charge des participants et retraités
- Les prestations peuvent être réduites en cours d'existence du régime si les cotisations de l'employeur ne sont pas suffisantes
- Les surplus appartiennent aux participants
- Tous les risques sont assumés collectivement par les participants. Il s'agit du principal avantage de ce régime par rapport au régime à cotisation déterminée où les risques sont assumés individuellement par les participants

